

DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-14

OBJET : Création d'emplois temporaires

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents lors de la délibération : 4
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : **29/06/2021**
Date d'affichage : **29/06/2021**
Votes contre : 0
Votes pour : 5
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Pascal TROTTA

Membres présents ou représentés : Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT (pouvoir à M. Philippe SAUQUES).

Le Président informe les membres du bureau que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, de remplacement d'agents absents ou de vacance d'emploi avant un recrutement, et sollicite la création d'emplois temporaires lui laissant la possibilité ponctuelle de ce recours. Ces recrutements temporaires seraient rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique ou administratif.

Considérant qu'il appartient au Bureau de pouvoir délibérer sur cette mesure dans un souci de favoriser la bonne administration du syndicat,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif,

Le Président propose de bien vouloir accepter la création durant son mandat, de ces emplois temporaires dans les conditions précitées.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise et lui donne pouvoir de recruter pendant son mandat en tant que de besoin, des agents sous contrats temporaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,
Philippe SAUQUES

